



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 06559

Numéro SIREN : 531 216 810

Nom ou dénomination : 24/7 BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2013 sous le numéro de dépôt 109918



1311002601

DATE DEPOT : 2013-12-06
NUMERO DE DEPOT : 2013R109918
N° GESTION : 2011B06559
N° SIREN : 531216810
DENOMINATION : 24/7 BATIMENT
ADRESSE : 12 rue Vivienne 75002 PARIS
DATE D'ACTE : 2013/10/21
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

24/7 BATIMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 Euros
Siège Social : 12 rue Vivienne
75002 Paris
R.C.S. Paris 531 216 810

113 6559

PA 21/10/13 EZ

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 21 octobre 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre à vingt heures, l'associé unique de la SAS 24/7 Bâtiment, au capital de 50 000 Euros divisé en 50 000 actions sociales de 1 Euro chacune, a pris les décisions ci-dessous énoncées.

Le Président dépose sur le bureau :

- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- démission du président
- nomination du nouveau président
- Rémunération du président
- Pouvoirs

Et l'associé unique prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Stéphane Muntrez démissionne de la fonction de président à la suite de la cession de sa participation. L'associé unique en prend acte et lui donne quitus de sa gestion les comptes de l'exercice 2012 ayant été approuvés le 30 avril 2013.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Beloufa Christian Georges devenu actionnaire unique est nommé président à compter de ce jour. Monsieur Beloufa C déclare n'être frappé d'aucune interdiction ni incompatibilité.

TROISIEME RESOLUTION

Les fonctions de président ne sont pas rémunérées au cours de l'exercice 2013.

QUATRIEME RESOLUTION

Donne tous pouvoirs au porteur pour réaliser les formalités légales de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Le Président
Beloufa C

